

Propriétés caractéristiques des quadrilatères particuliers.

Parallélogramme.

- Si les côtés opposés d'un quadrilatère sont parallèles 2 à 2 alors ce quadrilatère est un parallélogramme.
- Si 2 côtés opposés d'un quadrilatère non croisé sont parallèles et de même longueur, alors c'est un parallélogramme.
- Si les côtés opposés d'un quadrilatère non croisé sont de même longueur 2 à 2 alors c'est un parallélogramme.
- Si les diagonales d'un quadrilatère ont le même milieu, alors c'est un parallélogramme.

Rectangle.

- Si un quadrilatère à 3 angles droits alors c'est un rectangle.
- Si les diagonales d'un quadrilatère ont le même milieu et la même longueur, alors c'est un rectangle.
- Si un parallélogramme a un angle droit alors c'est un rectangle.
- Si les diagonales d'un parallélogramme ont la même longueur, alors c'est un rectangle.

Losange.

- Si les quatre côtés d'un quadrilatère ont la même longueur alors c'est un losange.
- Si les diagonales d'un quadrilatère ont le même milieu et sont perpendiculaire alors c'est un losange.
- Si un parallélogramme a 2 côtés consécutifs de même longueur alors c'est un losange.
- Si les diagonales d'un parallélogramme sont perpendiculaires alors c'est un losange.
-

Carré.

- Si les diagonales d'un quadrilatère ont le même milieu, la même longueur et sont perpendiculaires alors c'est un carré.
- Si un rectangle a 2 côtés consécutifs de même longueur alors c'est un carré.
- Si un losange a un angle droit alors c'est un carré.